

d'autres députés qui se trouvent dans une situation analogue, des instances de la part de cheminots du National-Canadien, surtout ceux de l'Ouest du Canada; les intéressés évoquent ce qu'ils estiment être leur droit, ce qui, selon eux, devrait être leur droit, savoir le choix de jumeler ou de coordonner leur régime de pension avec le régime de pensions du Canada.

J'ai eu des entretiens à ce propos avec les représentants législatifs des fraternités. On me dit, ce qui est fort compréhensible, que les syndiqués ou leurs représentants ne sont pas tous d'accord. Si je me fie aux lettres que j'ai reçues, les employés du National-Canadien de ma région soutiennent presque à l'unanimité qu'ils devraient avoir le choix, et il n'est pas impossible de le leur accorder. On devrait leur permettre de choisir si leurs propres régimes de pensions et le régime de pensions du Canada doivent être juxtaposés ou coordonnés. Je suis d'accord sur ce point, même si je sais que cela créera pour la compagnie des difficultés supplémentaires sur le plan administratif. A mon sens, on ne devrait pas trancher unilatéralement le problème, ni restreindre le choix offert aux employés. Il ne faudrait pas leur dire: c'est l'une ou l'autre formule. On devrait leur permettre de choisir la solution qu'ils désirent.

• (3.20 p.m.)

J'espère que le ministre portera également cette affaire à l'attention de la direction du National-Canadien et insistera pour qu'à l'égard des négociations et des discussions actuellement en cours sur les pensions, la compagnie adopte le point de vue suivant: bien que l'indifférence du gouvernement l'ait placée dans cette difficile conjoncture, elle doit néanmoins, comme un bon employeur, s'accommoder au mieux de cette situation, et offrir à ses employés la possibilité de choisir la solution qu'ils préfèrent.

M. Reid: Monsieur le président, à mon tour, j'aimerais dire un mot ou deux au sujet des chemins de fer du Canada, notamment du Pacifique-Canadien. Comme j'ai déjà abordé la question ici-même, il y a quelques semaines, je ne m'attarderai peut-être pas sur la question du *Dominion*. Mais j'aimerais commencer par me déclarer tout à fait d'accord avec mon collègue et ami le député de Port-Arthur sur ses propos d'hier soir concernant

[L'hon. M. Fulton.]

le Pacifique-Canadien et tous les problèmes de chemin de fer qui touchent le Nord-Ouest de l'Ontario.

A mon avis, le *Dominion* n'est qu'un aspect des nombreux problèmes que les chemins de fer posent au Canada. Il faut y voir une partie de l'effort qu'ils font pour améliorer leur situation financière. On prétend que la suppression du *Dominion* est un pas dans cette voie. En novembre dernier, peu après les élections, les deux compagnies de chemins de fer ensemble ont annoncé une hausse de tarif pour le transport de certains produits du bois du Nord-Ouest de l'Ontario. Cette hausse était forte au point que les produits ne pouvaient plus soutenir la concurrence. Après beaucoup d'insistance et une correspondance assez nombreuse, le tarif a été ramené à son ancien niveau.

Ce qui paraît être le problème fondamental c'est l'évolution des services de transport au Canada surtout depuis dix ans. Nous nous rappelons tous que, de 1959 à 1961, les chemins de fer ont connu leurs pires années. L'ancien gouvernement a cru bon de charger une commission royale, la Commission MacPherson, de faire une étude approfondie de ce problème. Cette commission a présenté certaines conclusions, et l'on nous dit que nous serons saisis d'une mesure législative fondée sur ces conclusions afin de régler les problèmes des compagnies de chemins de fer.

Pour améliorer leur situation, les compagnies de chemins de fer ont cherché à combattre l'augmentation des frais d'établissement du matériel et de la main-d'œuvre. Elles ont cherché à faire un meilleur usage de leur équipement de base en établissant des lignes directes et en prolongeant des parcours. Elles ont essayé de mieux affecter leurs employés et d'utiliser leurs services d'une façon plus rationnelle.

Monsieur le président, le problème a été mal abordé; de fait, on semble avoir fait du travail bousillé à presque tous les échelons. A ce sujet, on n'a qu'à se rappeler la situation qui régnait lorsque le gouvernement a chargé M. Freedman de mener une enquête royale sur les parcours prolongés en ce qui concerne Nakina. Nous sommes tous au courant du différend entre le National-Canadien, le Pacifique-Canadien et leurs employés, et qui est partiellement attribuable au malaise existant de part et d'autre. Les employés itinérants, les employés sédentaires et le personnel exploitant se préoccupent de leur avenir. En particulier, les collectivités desservies par les chemins de fer s'inquiètent des répercussions des mesures prises par les sociétés ferroviaires.